

Illustr. 1. – La Mairie de Saint-Antonin,
ancien couvent des Génovéfains de 1751
(Etat jusqu'en 1971)



L'ancien couvent des Génovéfains de Saint-Antonin

Sa construction, sa restauration

par Georges JULIEN

Cet article a paru en 1980 dans le bulletin de la SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE du Tarn-et-Garonne.

Nous le publions ici, accompagné de ses illustrations, avec l'aimable autorisation de son auteur et de celle de Jean BOUTONNET, Président de la Société Archéologique du Tarn-et-Garonne.

En espérant susciter l'attention passionnée de nos adhérents et concitoyens, nous souhaitons rendre hommage au travail exceptionnel de Georges JULIEN sur les archives de notre ville. Travail qu'il poursuit méticuleusement depuis de nombreuses années, au cœur de l'ancienne chambre du PRIEUR MAGE et de son cabinet de travail décrits ci-dessous.

Tout le monde connaît, à Saint-Antonin, l'ancien Hôtel de Ville, admirable témoin de l'architecture civile du XII^e siècle. On connaît moins, sinon pas du tout, l'actuel Hôtel de Ville, ancien Couvent des Génovéfains, construit au XVIII^e siècle. Sans doute est-il inconvenant de comparer les deux édifices ! Pourtant, l'ancienne « Maison des Chanoines » est le seul bâtiment remarquable signalé par Alexis Monteil dans sa « Description du département de l'Aveyron » publiée en l'an X. D'autre part, sa masse imposante ne saurait échapper à l'œil de l'observateur qui contemple notre ville du penchant ou de la falaise d'Anglars. Au plein centre de la ville, il dresse sa haute et longue façade comme un défi à l'ensemble harmonieux des vieux toits.

Les travaux de restauration entrepris dès 1971, par la municipalité du docteur Maurice Constans, et non encore terminés, ont attiré l'attention des Saint-Antoninois qui, pour la plupart, ont, à ce moment seulement, découvert leur mairie.

Les documents d'archives retrouvés à cette époque, lors de nécessaires déménagements de certains locaux et totalement ignorés de tous, sont à la base de la présente communication, ainsi que le fonds du chapitre conservé aux Archives Départementales (illustration n° 1, page 24).

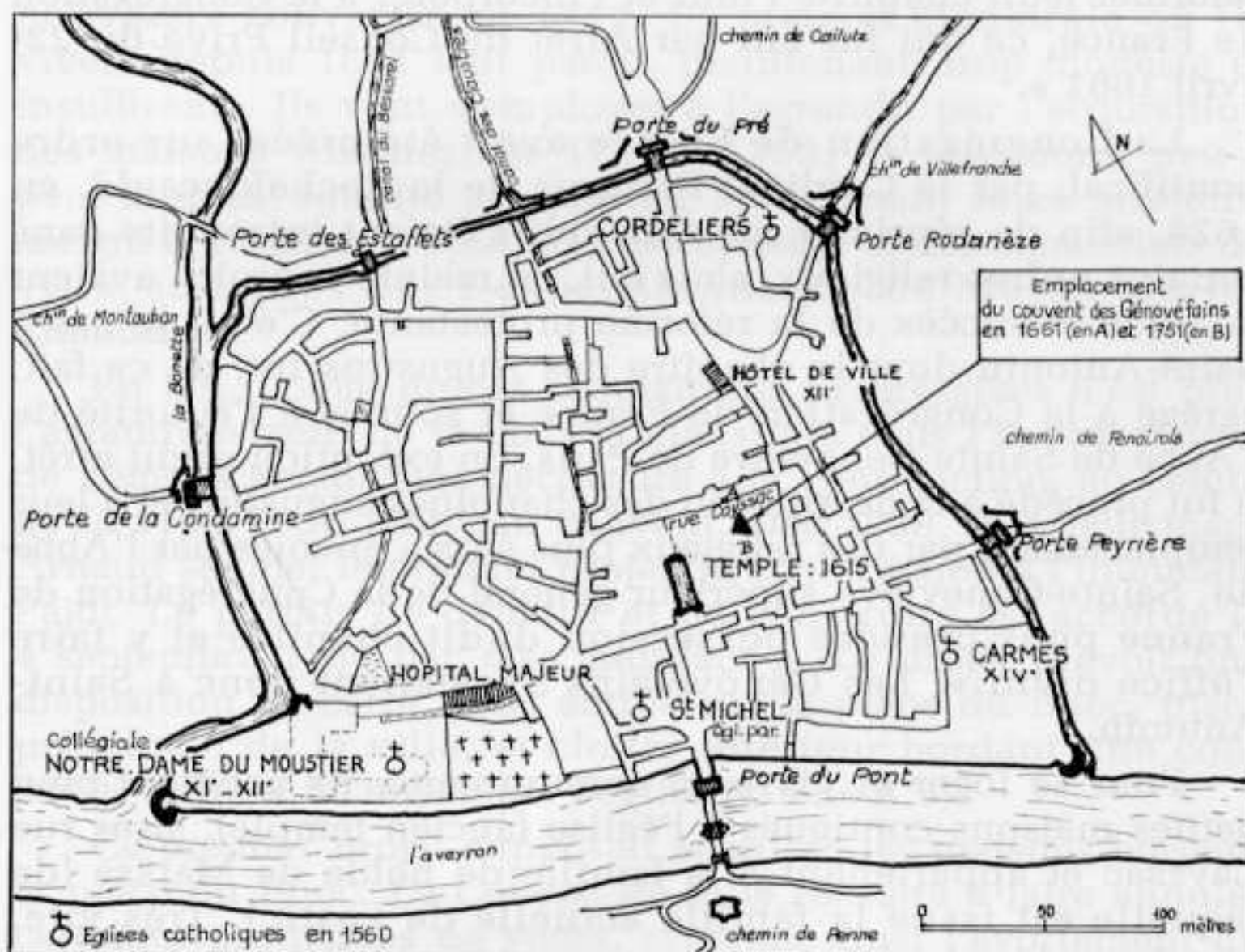
Beaucoup de visiteurs s'étonnent à la lecture de la plaque fixée près de la porte d'entrée : « Mairie – Couvent des Génovéfains – XVIII^e ». Je ne connais pas d'autre exemple de l'existence des religieux génovéfains dans notre région. Leur présence à Saint-Antonin est la conséquence de l'implantation de la réforme protestante dans notre ville, dès 1560.

En 1560, en effet, les Saint-Antoninois « se laissent séduire » par l'hérésie de Calvin. Notre ville, alors prospère, est la quatrième du Rouergue, après Rodez, Millau et Villefranche. Elle abrite, dans son enceinte, plus de trois mille habitants. Au confluent de l'Aveyron et de la Bonnette, les chanoines de Saint-Augustin occupent les bâtiments de la vénérable et très indépendante abbaye de Saint-Antonin, déjà florissante au VIII^e siècle. Là se trouvent les bâtiments claustraux et l'église collégiale, jadis abbatiale, dont on dira « qu'elle était renommée comme une des plus superbes du pays », qu'elle « estoit bastie sur le modèle de celle de Saint-Sernin de Toulouse... avec douze cloches, un buffet d'orgue magnifique... ». C'était l'église Nostre Dame du Moustier. La représentation qui en est faite sur le revers de l'ancien sceau de la communauté, les rares vestiges que nous possédons, ne démentent pas cette laudative appréciation : un important fragment de statue du XII^e, retrouvé en 1912 lors des fouilles de l'établissement thermal ; un très intéressant chapiteau à trois faces, malheureusement mutilé, retrouvé en 1977 dans le mur d'enceinte de l'ancienne abbaye, lors de la construction de la nouvelle maison de retraite et qui a fait l'objet d'une minutieuse étude de notre président, M. J.-C. Fau, publiée dans le Bulletin Monumental de la même année (1).

En 1562, les protestants deviennent maîtres de la ville et, la quasi-totalité des « papistes » s'étant enfuis, le culte catholique sera supprimé. La ville, citadelle protestante, devra faire face aux menaces et attaques des ligueurs, aux intrigues et « aux trahisons des papistes » restés présents. Alors se développe un sentiment d'inquiétude, de méfiance qui, aux moments les plus difficiles, conduira les habitants aux représailles extrêmes : l'église et le monastère seront pillés en 1568, incendiés en 1570. Les chanoines parviendront cependant à

(1) Ces deux précieux vestiges sont conservés au Musée de Saint-Antonin.

se maintenir à la faveur des diverses trêves mais, le 5 octobre 1572, en conséquence du terrible massacre de la Saint-Barthélémy, trois d'entre eux seront « tuez et meurtris inhumainement », trois autres seront expulsés et se réfugieront à Caylus. Ils reviendront seulement en 1601, trois ans après la promulgation de l'Edit de Nantes, et « reprendront l'office de leur charge et religion » dans l'église et le monastère ruinés mais non complètement détruits comme on l'a cru généralement.



1622
 Illust. 2. – La citadelle protestante de Saint-Antonin en 1662.

La « ruyne totale, rez pied, rez terre », interviendra en 1621 et 1622 quand la ville, ayant pris le parti de Rohan, se déclarera « rebesle » à sa Majesté Louis XIII. Alors, après le funeste siège de 15 jours (9 au 23 juin 1622), il ne restera qu'un édifice religieux debout, le « beau temple tout neuf » que les habitants de la R.P.R. avaient fait construire en 1615, « lequel leur auroit cousté plus de seize mille livres ».

Les chanoines, rétablis dans leurs prérogatives et fonctions, célébreront l'office divin dans ce temple qui leur est accordé par arrêt du Conseil du Roy en date du 15 décembre

1622. Pour leur logement, ils devront se débrouiller puisqu'il ne subsiste rien des bâtiments claustraux. « N'ayant plus de maison claustrale où ils pussent vivre ensemble, ils furent obligés de se loger et vivre séparément, partie chez les bourgeois, partie dans les auberges »... Situation pleine de dangers pour des chanoines dont l'ascétisme n'était pas la vertu principale. Le chroniqueur ajoute en effet : « cela donna lieu à de grands dérèglements et à des scandales qui, sur des plaintes qu'en porta le sieur des Grèzes, alors prieur mage dudit chapitre, firent prendre au Roy Loys 14^e le dessein de réformer ledit chapitre, l'unir et l'incorporer à la Congrégation de France, ce qui fut fait par Arrêt du Conseil Privé du 22^e avril 1661 ».

La Congrégation de France avait été créée, sur ordre pontifical, par le Cardinal François de la Rochefoucauld, en 1624, afin de réprimer les abus qui s'étaient introduits dans certains ordres religieux, abus qui, en maints endroits, avaient favorisé le succès de la réforme protestante. C'était le cas à Saint-Antonin dont le chapitre des Augustins fut, de ce fait, agrégé à la Congrégation de France et soumis à l'autorité de l'Abbé de Sainte-Geneviève de Paris. En exécution dudit arrêt, il fut procédé à la destitution des chanoines augustins et à leur remplacement par des religieux plus sûrs « envoyés par l'Abbé de Sainte-Geneviève supérieur général de la Congrégation de France pour prendre possession dudit chapitre et y faire l'office divin ». Les Génovéfains s'installent donc à Saint-Antonin.

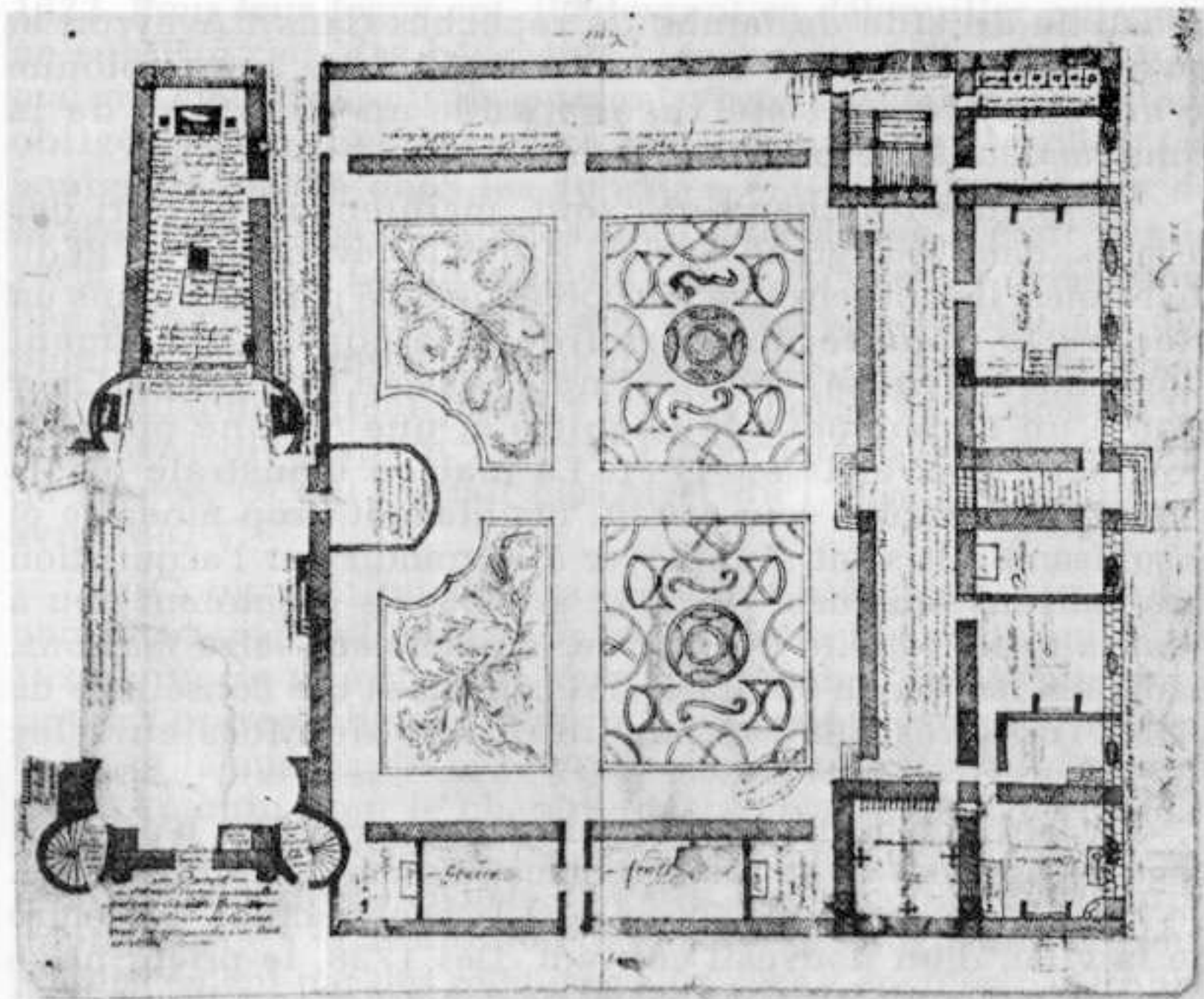
Pour se loger et vivre en communauté, ils achètent cinq petites maisons contiguës à l'église (ancien temple), sises rue Cayssac et appartenant à la famille de noble de Marssa (de laquelle est issue la famille actuelle de Lastic). Très vite, messieurs les chanoines se trouveront trop à l'étroit et surtout trop exposés au regard des particuliers qui peuplent les maisons voisines, dont beaucoup, religionnaires ou nouveaux convertis « ne peuvent avoir que de mauvaises intentions ». Comme leurs cour et jardin leur paraissent trop exigus et exposés à trop de regards, ils vont s'employer à reprendre possession de l'emplacement de l'ancienne abbaye, transformé en place publique depuis 1622 par la communauté. Ils obtiendront gain de cause à l'issue d'un long procès de trente ans, en 1691. Ils font nettoyer l'endroit, enlever toutes les anciennes fondations, enclore l'espace dégagé par un haut mur en utilisant, sans aucun scrupule, les matériaux de la vénérable abbaye. Le reste, sera jeté dans la rivière. Ainsi on a pu, en 1977, reconstituer une colonne de la nef de l'ancienne

abbatiale à l'aide de tambours repêchés dans l'Aveyron et qu'avait signalés Paul Darasse en 1956. Une autre colonne avait pareillement été reconstituée en 1906 lors de la construction de l'école Notre-Dame !

Messieurs les chanoines sont, maintenant, à l'abri des regards, dans leur grand enclos. Après la révocation de l'Edit de Nantes, ils ont retrouvé leur prééminence perdue depuis un siècle ; le nombre de leurs fidèles a considérablement augmenté et l'église, ancien temple, s'avère trop petite. On y ajoute un chœur pour le chapitre et une tribune pour les nouveaux convertis en 1711. La maison claustrale où ils vivent depuis 1661 leur paraît, maintenant, trop modeste et insuffisante. Ils vont s'employer à l'agrandir par l'acquisition des maisons voisines. De 1711 à 1753, ils grignotent peu à peu, la quasi totalité du quartier en achetant seize maisons, malgré la résistance opiniâtre des consuls et des conseillers de ville, indignés par l'expansionnisme de Messieurs les Chanoines.

En fait, l'objet de ces acquisitions progressives n'est plus l'agrandissement de la maison claustrale mais l'appropriation de l'emplacement jugé nécessaire à la construction, au centre de la ville, d'un nouveau couvent. Dès 1738, le prieur mage Arnaud soumet le premier projet de construction à l'intendant Pajot. Le permis de démolir et de construire est accordé le 4 septembre 1739 par « sa grandeur ». Le projet prévoit une disposition en carré, avec entrée sur la place du Buoc, place principale de la ville, et cloître intérieur bordant une cour carrée fermée, à l'ouest, par l'église (cliché n°3).

Ce premier projet supposait acquises les maisons bordant la place du Buoc. Le Conseil de ville réussira à faire annuler certaines promesses de vente, espérant ainsi l'avortement du projet. Qu'à cela ne tienne ! Le prieur établit un deuxième projet, de conception analogue, mais avec entrée au midi, rue Saint-Angel. Cette fois, l'intendant juge prudent, avant décision, de soumettre la nouvelle proposition à l'examen du Conseil de Ville qui, le 20 août 1742, émet un avis défavorable longuement motivé par des considérations d'évident bon sens. On fait observer, en premier lieu, que cette construction est inutile : les chanoines qui ne sont que douze – y compris deux étudiants et le prieur qui n'est jamais là – sont très largement logés dans les maisons qu'ils possèdent déjà. On fait ensuite remarquer qu'« ils veulent bastir une maison qui sera plus magnifique qu'un palais épiscopal » alors que les propriétaires des maisons acquises ne pourront trouver à se loger dans une ville où, disent-ils, les logements manquent. Enfin, et parce

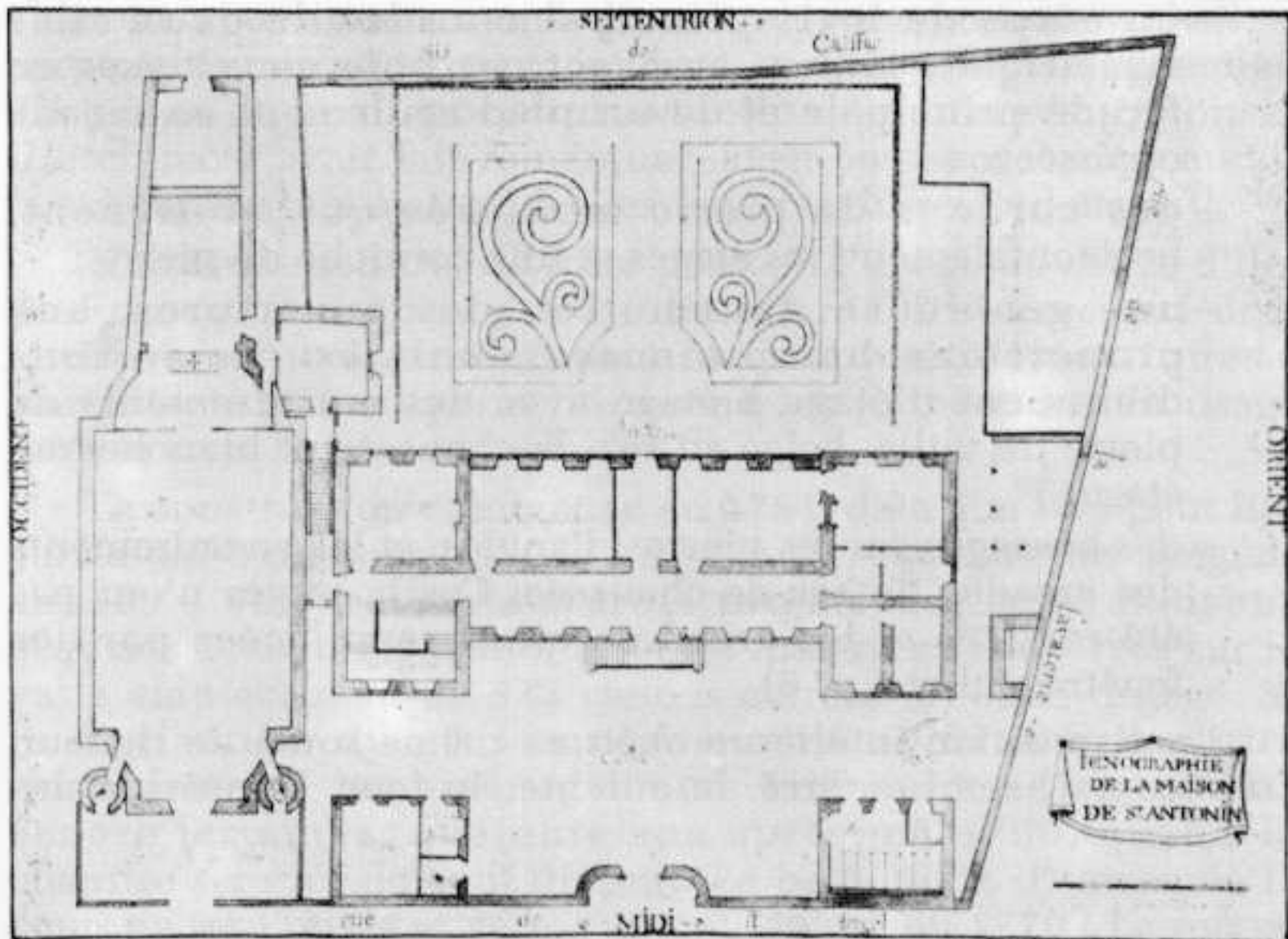


Illust. 3. – Premier projet : 1739. Conception très orthodoxe : couvent fermé sur l'extérieur. A gauche l'église, ancien temple, agrandie en 1711 par l'adjonction d'un chœur trapézoïdal.

qu'on sait bien que la cause est perdue d'avance, on termine en suppliant l'intendant de décider que « lesdites maisons acquises resteront soumises à la taille ordinaire et extraordinaire ».

Le 26 juillet 1747, ce deuxième projet est approuvé par l'intendant qui n'a rien à refuser aux chanoines. Il est une de ces « puissances » qui logent chez eux à l'occasion de ses tournées administratives ou de ses cures d'eau de Salet.

Le projet, ainsi autorisé et devenu réalisable, est envoyé à Paris pour y être soumis au Supérieur Général de l'Ordre. Il n'en reviendra pas, mais un troisième projet, élaboré par un architecte parisien, le sieur Defrance qui joint à ses documents « iconographiques sur la Maison de Saint-Antonin », trois longues pages d'« observations détaillées » qu'il conclut ainsi : « Si on a besoin de quelques autres éclaircissements on pourra s'adresser à Mr Defrance architecte rue du Dauphin vis à vis St Roch ala derniere porte cochere amain gauche au bout



Illust. 4. – Troisième projet qui sera réalisé en 1751. La conception est toute nouvelle. Le couvent est un palais, ouvert sur l'extérieur.

du culdesac a Paris ». Manifestement, cet architecte parisien n'a pas l'intention de se rendre à Saint-Antonin ! (cliché n° 4).

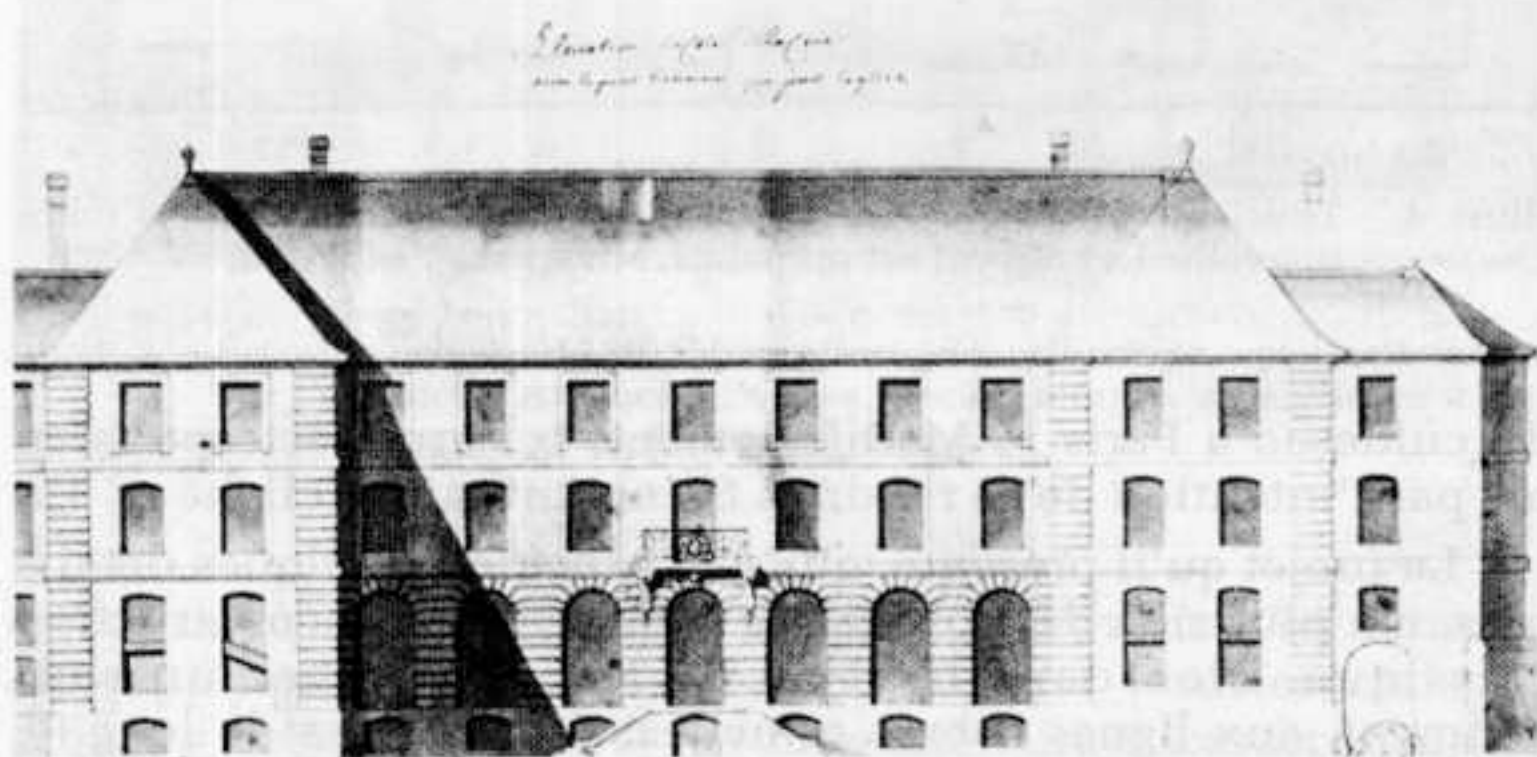
Le projet qu'il présente, qui sera exécuté à quelques détails près, n'a plus rien de monacal : c'est le type de la construction classique, bien dans le style de l'époque, avec un seul bâtiment, aux lignes sobres et nettes, de 23 toises de long ⁽²⁾, 9 de large, 38 pieds d'élévation depuis le seuil d'entrée jusqu'à la corniche du toit, précédé d'une vaste cour d'entrée et donnant, en arrière, sur un parterre à la française. C'est bien un véritable palais que vont construire Messieurs les Chanoines ainsi que l'avaient annoncé les consuls indignés. Il est même prévu une orangerie dont subsiste encore aujourd'hui la curieuse cheminée au conduit de pierre, cylindrique.

Pour rompre la monotonie des lignes, adoucir la rigidité des vastes façades, l'architecte a prévu :

(2) Il s'agit ici de mesures de Paris où la toise valait environ 1,97 m, tandis que celle de Saint-Antonin équivalait à 2,267 m.

- un corps de logis principal encadré de deux ailes symétriques saillant en avant corps de deux toises en façade principale et de un pied seulement en façade opposée ;
- des cordons de pierre moulurée qui soulignent, horizontalement, les étages et une corniche de pierre ;
- une généreuse distribution des ouvertures, aux proportions harmonieuses dont les dimensions diminuent d'étage à étage avec des encadrements de pierre de taille, beige au rez-de-chaussée et blanche aux étages ;
- des bossages sur les pierres d'angles, et les encadrements des arcades du rez-de-chaussée. Ces bossages n'ont pas été réalisés et les arcades seront remplacées par des fenêtres (cliché n° 5).

La disposition intérieure obéit au même souci de rigueur. En sous-sol, semi-enterré, la cuisine, le four, le puits et les



Illust. 5. - Troisième projet : façade sur la cour.

immenses caves voûtées. Cependant que les ailes sont réservées aux logements des prieurs, mage et curé, et aux escaliers, le corps de logis central constitue le logement des chanoines avec au rez-de-chaussée et au premier étage, une large et haute galerie sur laquelle ouvrent les diverses pièces et qui tiendra lieu de cloître. Pour le second étage, une curieuse disposition a été prévue et sera effectivement réalisée, contre le gré de l'architecte. Les chambres des

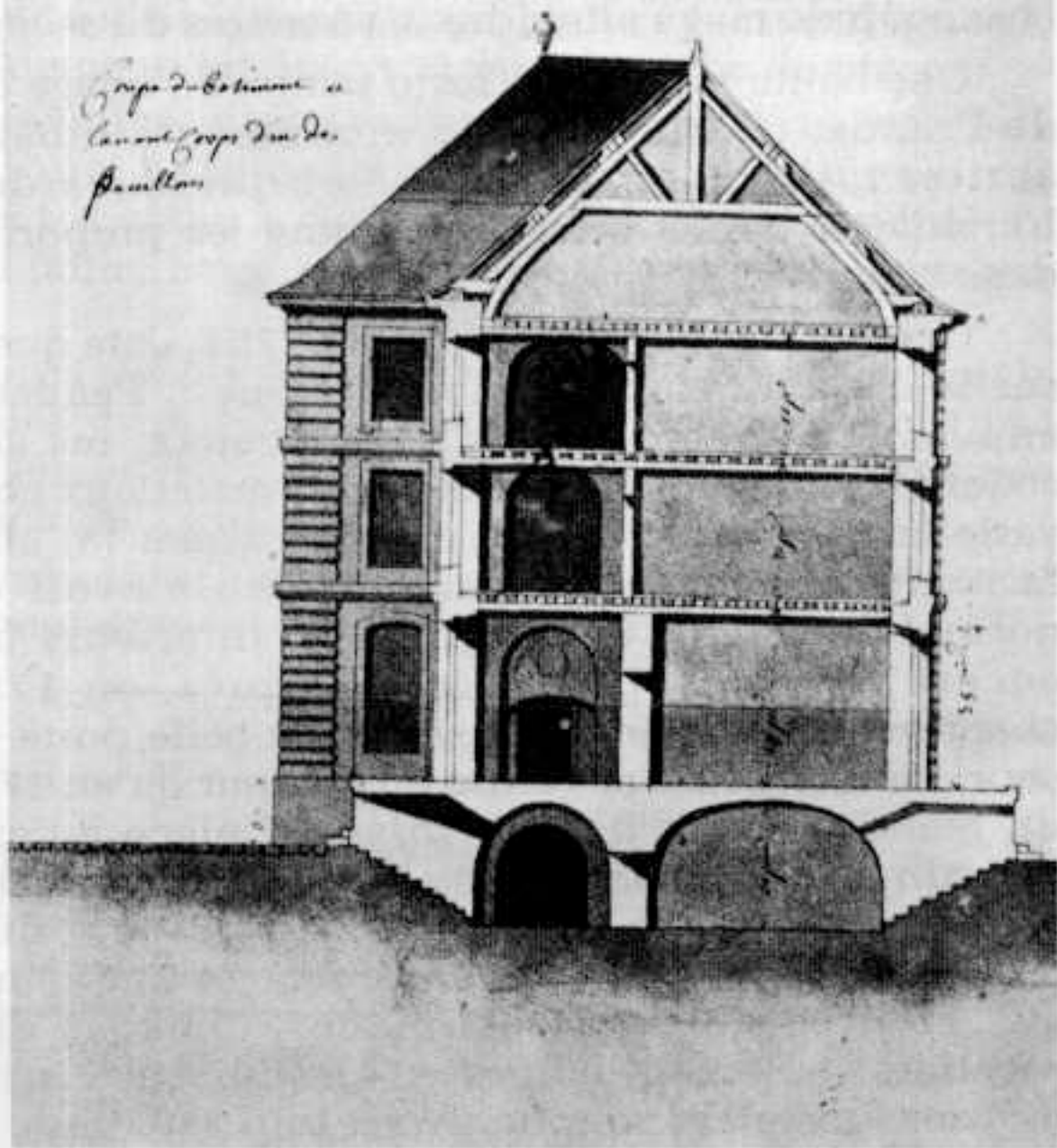
chanoines ouvriront sur un balcon étroit – une sorte de rochelle – surplombant de plus de 4 m le plancher de la galerie du premier, à l'image de la disposition actuelle de certaines prisons... (L'architecte avait fait remarquer, avec bon sens, qu'on aurait beaucoup de mal à atteindre les fenêtres du second étage !).

Une haute toiture, de forte pente, à l'image de celles d'Ile-de-France, couronne cette monumentale bâtisse qui doit abriter... douze chanoines ! et quelques domestiques ! L'architecte admet qu'on lui donne les proportions en usage dans le pays !

La construction commence en 1751, date que l'on peut lire sur la clé d'un soupirail de l'aile ouest. Pendant les longues années d'élaboration des trois projets, les seize maisons acquises avaient été démolies et les matériaux conservés sur le vaste emplacement de 522 cannes carrées (3) ainsi dégagé. Si la réalisation du gros œuvre semble avoir été conduite normalement, les aménagements intérieurs ne seront pas encore terminés, quarante ans après, en 1790, quand le chapitre sera légalement dissout. La belle porte d'entrée de la cour ne sera posée et vernie en couleur qu'en 1770 ! La rampe du grand escalier ne sera mise en place qu'en 1769 et les chambres du second étage, sans doute jamais occupées, resteront brutes de décoffrage, si l'on peut dire. Ces longs délais, l'indigente légèreté des ouvrages intérieurs – planchers aux poutres sous-dimensionnées, cloisons de colombage, escaliers seulement amorcés – traduisent l'insuffisance des moyens financiers pour un projet trop ambitieux.

Cela dit et à considérer l'énormité de l'entreprise, on ne peut manquer de s'interroger sur les moyens dont disposait le chapitre pour s'autoriser à la concevoir, d'abord, et à la mener à bonne fin ensuite. Ils ont, évidemment, emprunté des sommes considérables ici et là : à la Procure Générale de leur ordre de Paris, au marquis de Puylaroque, à l'hôpital de Rodez et à plusieurs riches bourgeois et négociants de Saint-Antonin, Castres et Villefranche. Mais ils disposaient aussi de revenus très considérables comme en témoigne l'état des revenus du Chapitre dressé le 18 mai 1790, contradictoirement avec les officiers municipaux de l'époque. On y apprend que le chapitre de Saint-Antonin percevait, chaque année, au titre des droits seigneuriaux, rentes et dîmes divers, la somme de 35.687 livres, soit encore qu'il soit imprudent d'établir des équivalences, environ 25 millions de centimes ! Les dépenses, années communes, pour la vie courante et les aménagements

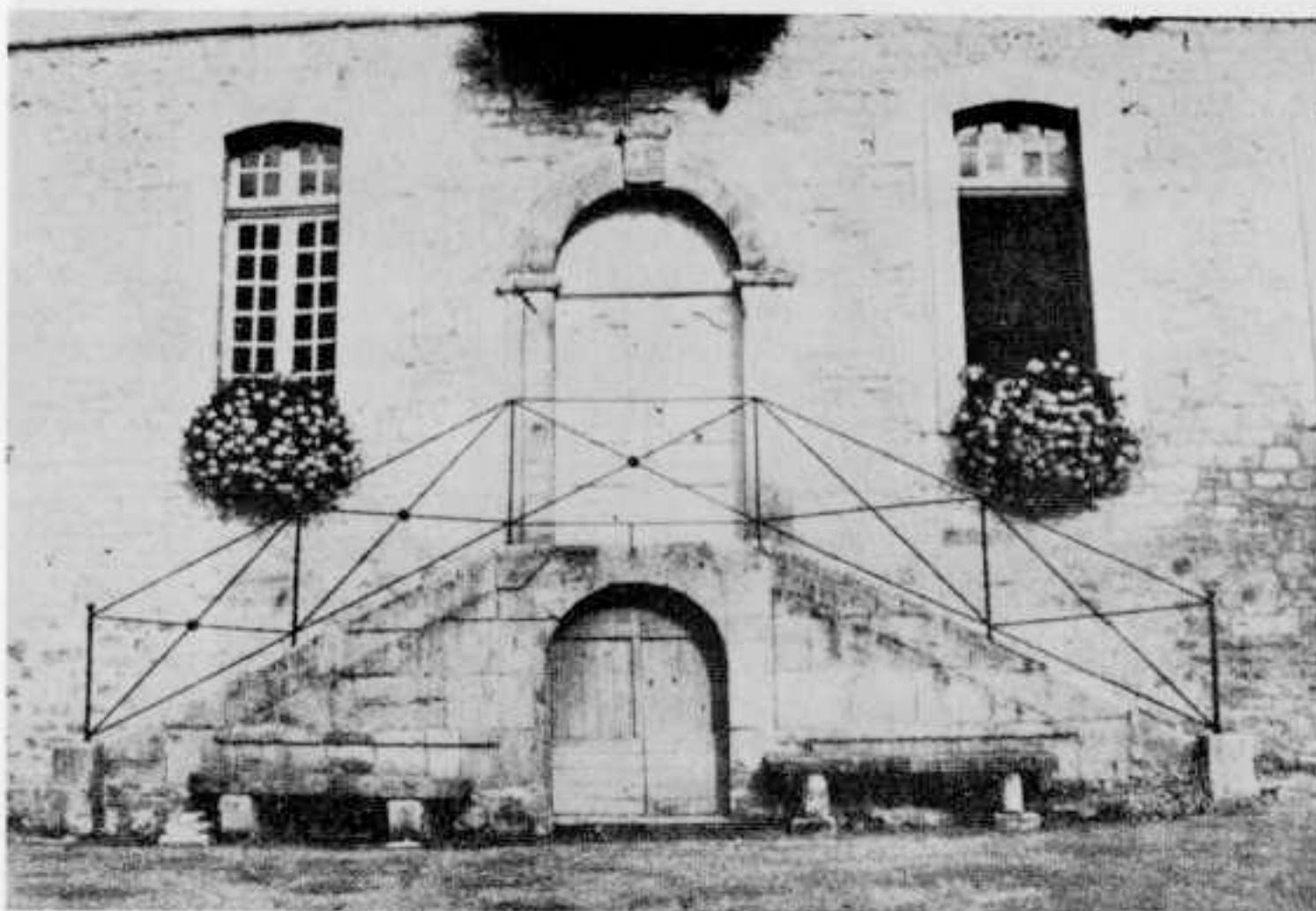
(3) Une canne carrée de Saint-Antonin équivaut à 5,1389 mètres carrés..



Illust. 6. –
Structure
interne : le
plancher du
second étage
sera remplacé
par une
« rochelle ».

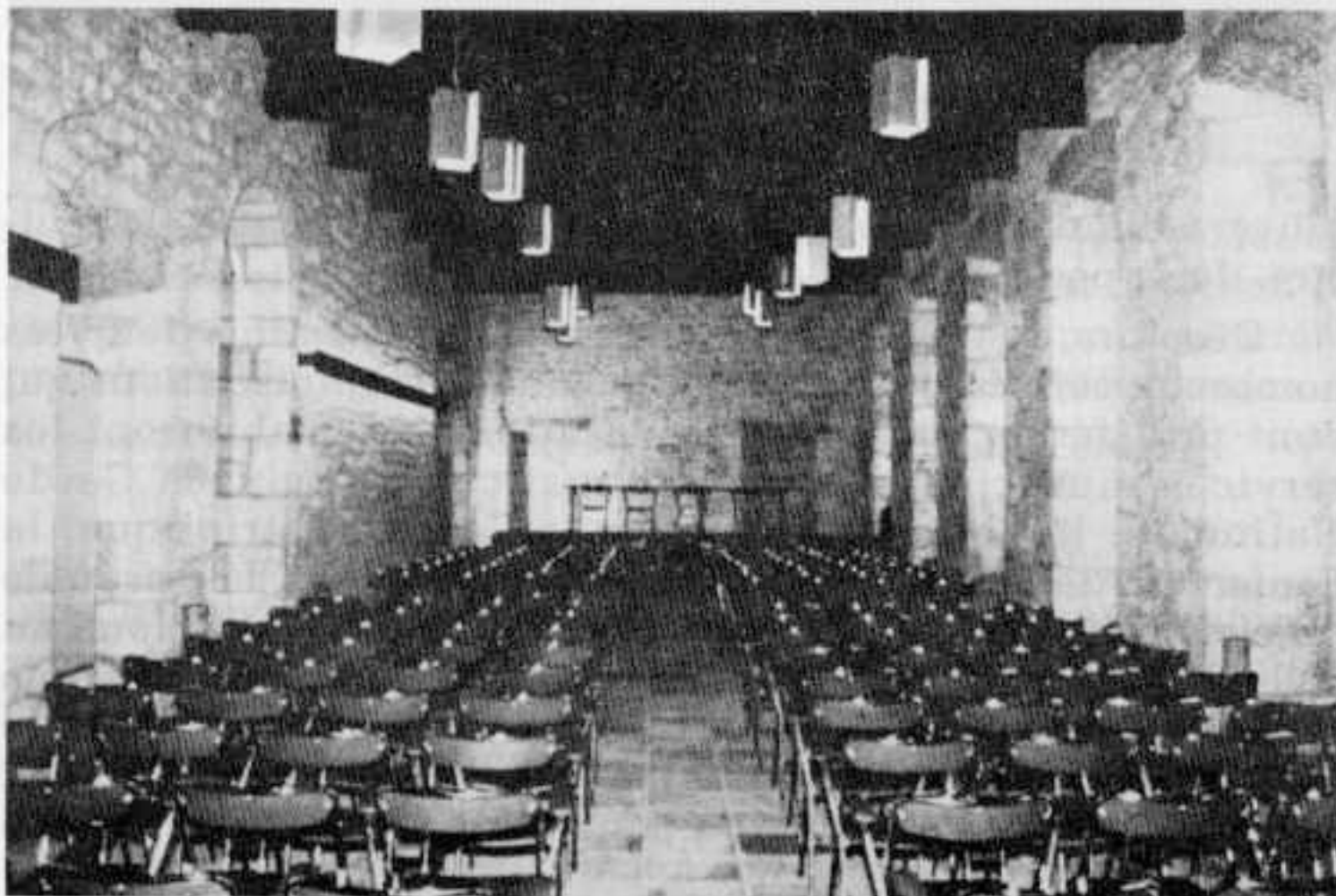
intérieurs compris, les remboursements d'emprunt, s'élevant à 14.000 livres, il restait encore de quoi aux chanoines !

Donc, le 18 mai 1790, le chapitre est dissout. Il n'a plus que six chanoines et pas de prieur mage. C'est le prieur curé qui, depuis plusieurs années, gère la maison, sous le contrôle du vérificateur venu de Paris qui, deux fois par an, épluche les comptes. Très vite, la plupart des religieux présents profitent des dispositions de la Constitution Civile du Clergé pour adopter une vie séculière cependant que le prieur curé, Georges Lasausse, devient curé constitutionnel de la paroisse et officier municipal. Il sera seul à résider dans cette immense maison quand, le 14 décembre 1791, les officiers municipaux, se trouvant trop à l'étroit dans l'ancien Hôtel de Ville, décident de siéger désormais dans la « maison des cy-devant chanoines », rue Saint-Angel. C'est cette occupation illicite, longtemps contestée par l'administration des Domaines, qui



Illust. 7. — Le perron et la porte d'entrée principale. La rampe, tristement indigente, est de 1840.

Illust. 7 bis. — La grande salle du rez-de-chaussée qui occupe l'emplacement du réfectoire et du chauffoir.

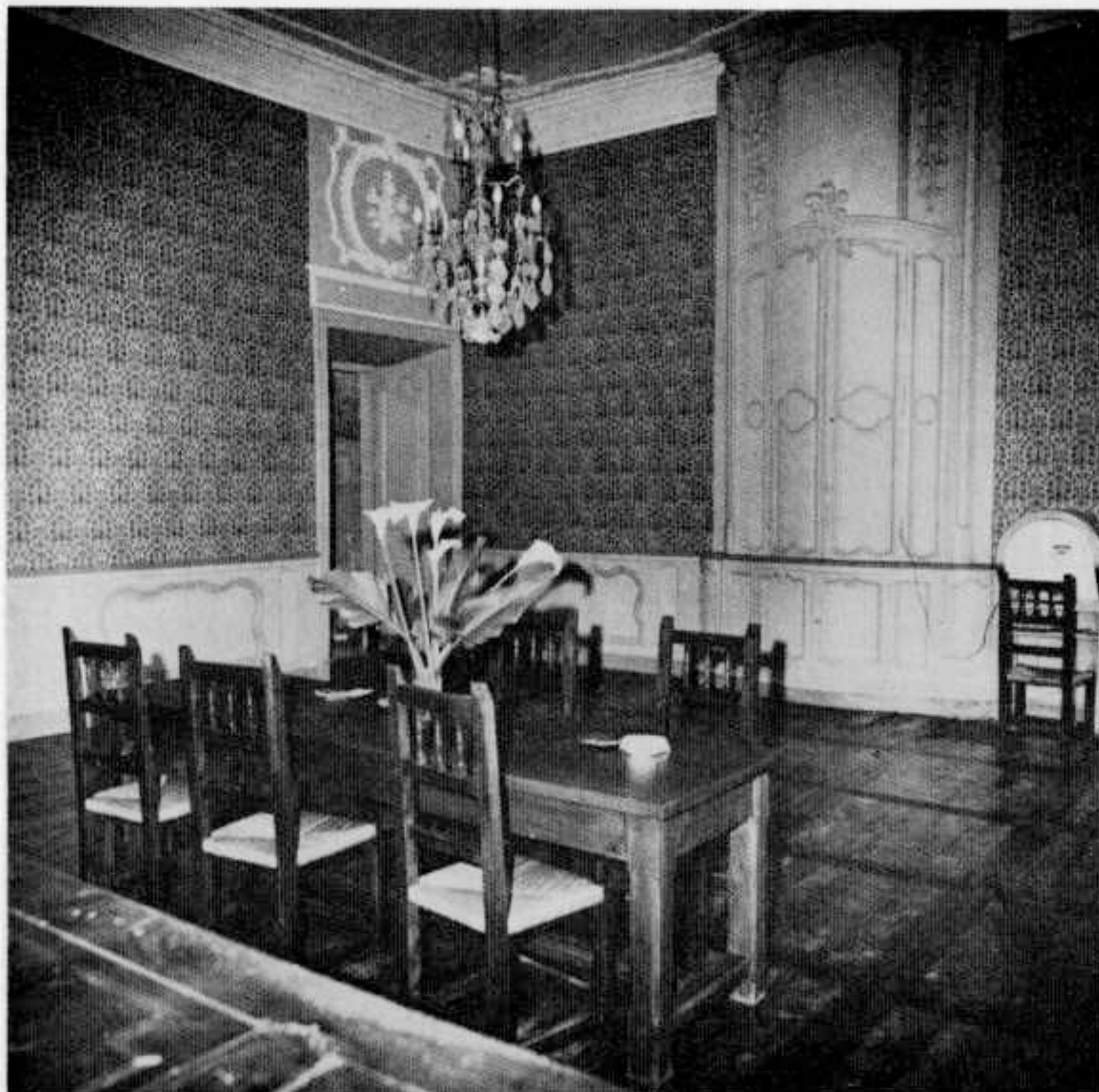




Illust. 8. – Le grand escalier et sa rampe d'origine.

sauvera l'immeuble de la vente comme bien national et, peut-être, de sa perte.

Dès lors, cette vaste maison est une aubaine pour les nombreux services, groupes, associations, administrations qui vont proliférer pendant la Révolution. Y cohabiteront les services municipaux, les deux justices de paix, la Garde Nationale, la Société Populaire, le Comité Patriotique, la Fanfare, l'Atelier du salpêtre, le magasin à vivres, la prison de ville, tandis que l'appartement du prieur mage sera loué au juge de paix Lacombe ainsi que le très beau parterre. Aucune transformation importante n'interviendra pendant cette période dans la structure intérieure de la maison, qui n'avait jamais connu et ne connaîtra jamais plus, une aussi intense animation...



Illust. 9. – Salle à manger du prieur mage.

La fièvre révolutionnaire apaisée, il faut régulariser la situation juridique du bâtiment et de ses annexes, objet, on le comprend, de nombreuses convoitises. C'est le but de l'arrêté préfectoral du 2 juillet 1811 qui affecte ainsi les divers locaux :

- aux services municipaux, le corps de logis central ;
- au curé, pour son presbytère, l'aile ouest ;
- à la gendarmerie impériale, l'aile est et l'orangerie.

Chacun des occupants accède à ses locaux par l'unique porte d'entrée du perron central. C'est une source de conflits. On construira, alors en 1840, les deux affreux perrons latéraux qui subsistent encore, l'un pour le curé, l'autre pour les gendarmes. Désormais, chacun est maître chez lui et va s'employer à adapter les locaux à son usage et à sa convenance.



Illust. 10. – Salle à manger du prieur mage : l'alcôve (1784).

Les longues et vastes galeries seront, sans pitié, transformées en pièces, presbytère, salle du conseil municipal, escalier d'accès ; un plafond sera construit sur la galerie du premier étage ; les deux grandes salles du rez-de-chaussée seront morcelées en trois salles de classe à l'usage des Frères des Ecoles Chrétiennes, installés en 1843, en exécution des clauses du testament Perret qui avait légué l'abbaye de Beaulieu à la commune ; le beau parterre sera transformé, partie en jardin potager pour le curé, partie en cour de récréation pour l'école, partie en cour d'écurie pour les chevaux des gendarmes !

Cette situation – hormis le remplacement des Frères par les écoles communales en 1882, celui des gendarmes par le bureau de poste en 1909 – durera jusqu'à nos jours, trop

longue période au cours de laquelle le prestigieux couvent des chanoines de Sainte Geneviève subira des transformations multiples et parfois irrémédiables. Son aspect extérieur, après la suppression de la cour d'entrée, en 1890, ne sera guère attirant.

A partir de 1968, avec le départ de l'école primaire de filles précédé en 1965 de celui de l'école maternelle, la « libération » des locaux commence. Dès 1971, avec la municipalité Constans, interviennent les premiers travaux de restauration qui vont s'étaler sur plusieurs années. Après le ravalement des extérieurs puis, en 1972, le transfert du presbytère à l'ancienne école Notre-Dame, sont progressivement réalisés les travaux de restauration intérieure avec le souci de retrouver, autant que possible, la structure originelle des locaux maintenant totalement libérés pour un seul occupant, la mairie, depuis le départ du bureau de poste en 1978.

Déjà le visiteur peut apprécier le travail fait. Passé la massive porte d'entrée aux lourds panneaux soulignés de fortes moulures et son perron élégant (la grille a été placée en 1840 pour remplacer la belle grille Louis XV à la réquisition de 1793), on pénètre dans la galerie claire du rez-de-chaussée. Son plafond à la française, malencontreusement alourdi par des corbeaux inutiles et inesthétiques, est à 5,13 m du sol de brique rouge. Face à l'entrée, s'ouvre l'arcade d'accès au vestibule du jardin, vestibule supprimé jadis et non rétabli, pour former une très grande salle de ce qui, à l'origine, était réparti entre le réfectoire avec ses placards à vaisselle, et la salle capitulaire, ou chauffoir, avec sa cheminée de pierre.

En reprenant la galerie, on accède au bas du grand escalier, la pièce la plus remarquable de la maison et la plus remarquable, pour l'élégance de ses proportions, la hardiesse de sa conception et l'heureuse harmonie de ses lignes et de ses teintes. Sa rampe, exécutée en 1769, par Tanarc, serrurier de Caussade, a coûté 639 livres. Elle a échappé à la réquisition de l'an II mais a perdu ses fleurons dorés et la pomme son pilastre de départ autour duquel s'enroule le serpent traditionnel, gueule ouverte.

Du palier inférieur de l'escalier, on peut descendre à l'ancienne cuisine rétablie dans son aspect premier avec sa monumentale cheminée, son four, son puits et son pavage de pierre réalisé avec les moellons des tâcherons qui les avaient taillés. Près de la cuisine, les longues caves voûtées règnent sous le bâtiment, encore encombrées des décombres et vieilleries que les occupants y ont entassés depuis deux siècles. Là, les chanoines conservaient leurs provisions :

minots de sel du Poitou, sucre des îles, barriques de vins de Bordeaux, du Roussillon, du Languedoc, huile d'olive venue de Toulouse, fromages de Sassenage, Roquefort et Gruyère... Les chanoines se soignaient bien et le livre des comptes de la maison, conservé aux archives départementales, est éloquent : ils aimaient la viande de boucherie, le gibier, le saumon frais et les anguilles, et faisaient grosse consommation de tabac et de café qu'ils achetaient par quintaux.

Sur le palier inférieur de l'escalier s'ouvre aussi la salle à manger du prieur mage, pièce d'apparat de la maison, décorée dans le goût de l'époque, cette époque d'amour de la nature et de la mythologie. Le plafond, décoré en stuc, est divisé en deux panneaux consacrés, l'un aux quatre éléments, l'autre aux quatre saisons. La cheminée en marbre dit de Montricoux, avec sa plaque de fonte représentant les Noces de Cana, seule référence évangélique dans cette maison religieuse, est surmontée d'un trumeau avec une scène mythologique : le gracieux Ganymède emporté vers l'Olympe par l'aigle Zeus. Le buffet monumental, encastré dans le mur, en bois de chêne, est un remarquable travail d'ébénisterie.

Le palier supérieur du grand escalier donne accès à la chambre du prieur mage qui, aménagée seulement en 1784, porte la marque du style Louis XVI, dans ses menuiseries, sa cheminée et ses décorations de stuc. On y remarque l'alcôve en bois fruitier, un des éléments de la bibliothèque du prieur aussi en bois fruitier et belles ferrures du Forez, œuvres d'un menuisier saint-antoninois, Joseph Senchet, dont la facture s'éleva pour les meubles et parquets à la somme de 2.641 livres 11 sols 3 deniers. La chambre du prieur mage et le cabinet de travail attenant, au beau parquet à panneaux, abritent, depuis 1973, les très riches archives communales.

En sortant de la chambre du prieur mage, et après avoir, une fois encore, contemplé l'élan du grand escalier, on pénètre, par la double porte Louis XV, dans la galerie du premier étage, parfaitement restaurée, où se tiennent les séances du conseil municipal. La dernière étape de la restauration devrait permettre de rétablir l'intégralité de cette magnifique galerie, aujourd'hui encore amputée du tiers par la cage de l'escalier construit en 1840.

Le second étage reste dans un total état d'abandon. Il en est ainsi, sans aucun doute, depuis l'origine. On peut y voir l'étroit couloir qui marque l'emplacement de « la rochelle » dont il a été parlé plus haut ainsi que les rustiques portes d'entrée des chambres que les chanoines n'ont jamais occupées.

La dernière tranche de travaux qui va commencer doit permettre de rétablir les galeries dans leur état premier par l'installation des bureaux de la mairie dans les locaux de l'ancienne poste. Extérieurement, seront rétablies les baies inférieures de l'aile est et, espérons-le, seront enlevés les disgracieux perrons latéraux.

Alors, l'ancien couvent des Génovéfains, si longtemps ignoré, l'un des deux seuls témoins de l'architecture du XVIII^e à Saint-Antonin (avec la maison dite des Sonnets, maison Combes, construite par un chanoine du chapitre à la même époque), aura retrouvé sa majesté première et le visiteur pourra plus aisément imaginer la vie agréable que pouvaient mener dans ce palais lumineux les huit ou neuf chanoines de Sainte Geneviève qui l'ont, pendant quarante ans, habité.

DOCUMENTATION :

- Archives communales de Saint-Antonin M 197.01.
- Archives départementales, G 884, 896, 897 ET 1039.

ILLUSTRATIONS :

- Studio René Violle à Caussade (planches 1, 8, 9 et 10)
- Club photo Saint-Antonin (planches 7, 7 bis et 11, et 3, 4, 5, 6 d'après les documents des Archives Municipales).

Illust. 11. — La belle et claire galerie du premier étage : le plafond n'a été construit qu'après 1860.

